Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 71 (1999)

Heft: 1

Artikel: La qualité du logement social lausannois : analyse des logements subventionnés par l'Office communal du logement depuis 1993

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129676

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La qualité du logement social lausannois

Analyse des logements subventionnés par l'Office communal du logement depuis 1993

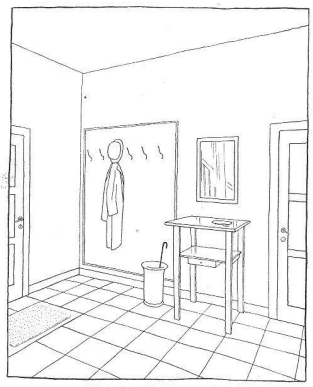

Heinrich Tessenow (environ 1920)

Politique publique, innovation et qualité des logements subventionnés

Plus de 1'800 logements subventionnés en douze ans : c'est le but d'une politique communale ambitieuse qui entend ainsi concrétiser ses objectifs sociaux en faveur des populations les plus démunies.

De prime abord ce chiffre pourrait paraître faible en comparaison des scores obtenus pendant certaines années du second après-guerre - plus de 3'000 logements entre 1947 et 1953 - mais c'est sans compter sur la complexité de la situation contemporaine : rareté des terrains communaux libres et équipés à court terme, allongement des procédures de légalisation, traitement des recours et des oppositions, etc. A quoi s'ajoute le fait que, de nos jours, la politique communale ne se limite plus uniquement à l'encouragement à la construction de logements neufs mais inclut aussi une aide financière à la rénovation d'un important parc d'immeubles anciennement subventionnés.

Force est de constater que nous sommes face à une démarche prospective quantitativement importante et qui rend d'autant plus pertinente la question de la qualité et du degré d'innovation de cette production. Question relativement complexe à analyser et qui n'apparaît pas de façon immédiate dans les objectifs fixés par les autorités qui attribuent des aides publiques. Et pour cause. La priorité est accordée tout naturellement à la résolution du problème le plus urgent, celui de répondre à la pénurie persistante de logements à loyers abordables. Car la crise subsiste, aggravée ces dernières années par la faible activité dans le secteur de la construction et il n'est pas étonnant que les efforts des différents acteurs qui construisent des logements sociaux se concentrent sur l'abaissement des loyers et sur la réduction des coûts de construction, reléguant apparemment au second plan le caractère innovateur des opérations.

Dans ces conditions est-il encore judicieux de s'attarder, dans l'analyse d'un corpus de logements collectifs subventionnés par l'Office communal du logement de Lausanne de 1993 à 1998, sur des processus d'évolution et de transformation ? N'y a-t-il pas une contradiction apparente entre la prise de risque inhérente au souhait de «nouveauté» et le respect strict des exigences financières drastiques que l'on vient d'évoquer ? S'il semble légitime de toujours se poser la question de la qualité architecturale, peut-on néanmoins exiger d'une politique publique qu'elle intègre des données prospectives, des besoins pas toujours faciles à identifier ? Ceci d'autant plus que, contrairement aux pratiques de subvention d'autres pays européens, les aides publiques en Suisse sont accordées avant tout dans un but social et non pas dans l'objectif d'encourager l'expérimentation ou encore de soutenir une certaine recherche architecturale. Il semble néanmoins que nous assistions, ces dernières années, à un changement dans l'attitude des pouvoirs publics et de certains maîtres d'ouvrages, toujours plus conscients du fait que la question du logement subventionné ne se limite pas uniquement aux certes importants problèmes financiers et économiques, mais qu'elle implique aussi une réflexion approfondie sur l'innovation et sur la qualité des espaces domestiques.

Mais de quelle innovation parle-t-on ? Comment peut-on définir la qualité d'un logement ? A partir de quels paramètres ? Par innovation, nous entendons la prise en compte, dans la conception des plans de logements, de l'évolution des modes de vie et des modes d'habiter. Cette acception du terme «innover» exclut ainsi les performances techniques et technologiques ou les propositions formelles qui n'ont pas une influence directe sur l'organisation des espaces domestiques. L'innovation se distingue aussi nettement du désir d'invention et d'expérimentation propre à la modernité qui a souvent préconisé l'adoption de nouveaux dispositifs domestiques au détriment de la conformité avec les pratiques familiales des habitants.

S'il est vrai que les changements de mentalités et de valeurs sont des processus lents, soumis à une inertie qui se complaît plutôt dans la permanence des schémas spatiaux reconnus et éprouvés, il ne faut pourtant pas minimiser les signes d'une évolution actuelle des configurations familiales mis en évidence, dès le milieu des années quatre-vingt, par plusieurs travaux de nature théorique. Alors que la famille-type de l'après-guerre (le couple avec deux enfants) demeure encore une référence constante pour la conception des logements, on assiste en effet à l'émergence d'une diversification des types de ménages : personnes seules, âgées, familles monoparentales, cohabitation de plusieurs générations dans le même foyer, autant de groupes d'habitants avec des exigences spatiales spécifiques pouvant, à leur tour, induire de nouvelles configurations des espaces domestiques. Le débat entre architectes qui suivit la publication de ces travaux insistait sur la nécessité de dépasser la vision fonctionnaliste du logement comme «une suite logique des fonctions» et de nous doter de nouvelles règles architecturales face aux besoins changeants et à l'émergence de différents modes de vie et d'habiter.

Quant à la qualité d'un logement, nous voudrions ici l'identifier essentiellement à sa valeur d'usage et à son potentiel d'habitabilité et d'ameublement. Cela est certes réducteur : l'appréciation qualitative d'un logement dépend aussi de sa localisation, de son intégration dans le quartier, de sa relation aux abords immédiats, de la caractérisation de ses espaces extérieurs, enfin de sa matérialisation et de la teneur de sa lumière. Mais nous entendons nous référer essentiellement à «l'art de la distribution» en tant que savoir et discours spécifiquement architectural, c'est-à-dire à la capacité des architectes «à transcrire en termes d'espaces les pratiques de la vie quotidienne».

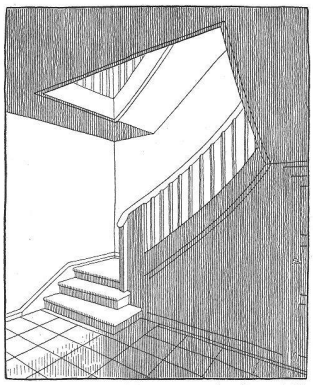

Heinrich Tessenow (environ 1920)

Caractéristiques particulières du logement subventionné

Pluralité d'acteurs et ouverture à l'innovation

La réalisation de logements avec une aide publique implique de nombreux acteurs - les pouvoirs publics, les sociétés propriétaires (le maître d'ouvrage), les architectes (le maître d'oeuvre) et les constructeurs - qui peuvent avoir des points de vue différents sur les critères de qualité et surtout qui jouent des rôles spécifiques et assument des responsabilités différentes dans le processus de mise en oeuvre (de la conception à l'exécution) des opérations de construction.

Quels rapports les autorités, les sociétés propriétaires et les architectes entretiennent-ils dans le processus de conception et de production de logements sociaux ?

On peut constater que, d'une manière générale, la Commune de Lausanne a toujours choisi de rester en retrait par rapport aux acteurs immobiliers eux-mêmes. Elle privilégie une action indirecte qui l'amène à constituer, au gré des opportunités, d'importantes réserves foncières qui seront ensuite cédées en droit de superficie aux sociétés immobilières. Même timide, cependant, une évolution se dessine : l'actuelle situation de crise oblige les autorités à améliorer constamment leur connaissance des besoins des groupes particulièrement défavorisés, dont plusieurs catégories déjà évoquées comme les personnes âgées, les jeunes en formation et les familles monoparentales. De ce point de vue on peut s'attendre, des pouvoirs publics, à un rôle décisionnaire toujours plus important dans le processus de projet et de construction - le choix des architectes, l'élaboration du programme, le suivi critique des projets, etc. - et à un engagement plus actif dans l'organisation de concours publics.

Pour leur part, les sociétés propriétaires assument le rôle de maître d'ouvrage. Pour ces sociétés, depuis les années 70, la qualité du logement a découlé de l'élévation et de la multiplication des standards de confort. Elles ont privilégié ainsi le confort supplémentaire obtenu par l'augmentation des surfaces de plancher habitables et du nombre des équipements mis à disposition des locataires (ascenseur, cuisines équipées, etc.) ainsi que le perfectionnement des finitions (qualité des matériaux, carrelage jusqu'en haut des murs des salles de bains etc.). Cette position, parfaitement légitime et qui a largement contribué à l'élévation du niveau du logement social, n'a pourtant pas favorisé l'installation d'une réflexion constante théorique sur le changement des habitudes et des modes de vie. Pour certaines de ces sociétés, l'innovation est un terme encore trop souvent perçu négativement, synonyme de risques inconsidérés, de dépassement assuré des budgets, etc. Elles redoublent ainsi de prudence dans l'attribution des mandats de construction, privilégiant le plus souvent l'expérience et le métier au détriment des nouvelles générations d'architectes. Mais là aussi la situation tend à changer : la Société Coopérative d'Habitation Lausanne a récemment organisé, peut-être pour la première fois de son histoire, un concours restreint préalable à une de ses réalisations, auquel ont participé plusieurs architectes invités.

Pour les architectes, l'enjeu est de taille. L'exercice appelle à un constant effort «d'équilibre instable» entre l'optimisation des performances techniques et financières et la préoccupation de garantir une certaine qualité des espaces domestiques. Car les contraintes sont innombrables: par rapport aux conditions de production du secteur privé, la construction de logements du secteur public doit encore se plier à des exigences complémentaires, notamment financières et réglementaires, liées à l'obtention des subventions. L'addition de tous ces conditionnements finit par avoir des influences sur la conception des plans de logements. Ainsi, et à titre d'exemple, le souci d'atteindre les valeurs cibles des coûts peut amener l'architecte à opérer des choix typologiques davantage liés à leur efficacité, quant à la réduction des coûts de construction, qu'à leur qualité intrinsèque - l'augmentation de la profondeur du bâtiment et la diminution du linéaire de façade, le regroupement des gaines, la concentration des espaces de service au centre du logement, etc. De même, cela peut le conduire à adopter systématiquement le même type de logement, en raison du surcoût occasionné par la conception de plans différents, mais surtout à cause des dépenses supplémentaires provoquées par la diversité des configurations. Dans ces conditions, on peut imaginer que, pour certains, la prise en compte, dans le projet, de l'évolution des modes de vie est plutôt ressentie comme une exigence supplémentaire pas forcément indispensable. Ceci d'autant plus que les contraintes normatives et réglementaires, auxquelles sont sujets les projets, ont la réputation d'induire une rigidité dans l'organisation des logements, tout le contraire de la diversité à laquelle on aspire actuellement.

Le logement subventionné, normes, règlements et programme : un frein à l'innovation ?

Il est en effet couramment admis que le logement est le programme architectural le plus fortement soumis à une normalisation, qu'elle soit d'ordre réglementaire ou légal - liée à l'évolution de la pensée hygiéniste ou constructive - dictée par les habitudes et le savoir-faire des constructeurs et des entreprises.

D'une manière générale, on ne peut pas affirmer de façon exacte que les normes soient un frein à la qualité et à l'innovation - contrairement à l'opinion répandue et plus aisément démontrable qu'elles induisent des surcoûts dans la construction. En effet, si les normes et les règlements impriment des effets restrictifs, il faut convenir que la plupart sont légitimes et qu'ils induisent parfois la recherche de solutions auxquelles on n'aurait pas songé autrement.

L'atelier du professeur Martin Steinmann à l'EPFL, lorsqu'il s'occupe de logement et que les étudiants analysent des exemples, définit les critères d'analyse comme suit :

- *Structure distributive : relation des espaces, mouvements...*
- *Utilisation des espaces : du servant au servi*
- *Utilisation des espaces : du social à l'individuel*
- *Utilisation des espaces dans le temps : jour-nuit*
- *Structure constructive : murs, poteaux...*
- *Définition des espaces : définition forte ou faible; murs armoires, vitrages...*
- *Qualité des espaces : ouvertures, lumière-ombre, espace clos ou ouvert...*
- *Orientation des espaces : rue-cour ou jardin, bruit, calme, orientation solaire.*

C'est de cette énumération de critères que nous nous sommes largement inspirés pour évaluer les logements analysés plus loin. Nous avons constaté que cette liste convenait très bien pour ce genre d'évaluation et qu'elle permettait une analyse précise et complète, même s'il ne s'agit pas d'exemples d'école ou de modèles prestigieux (voir également à ce sujet les publications «Logements contemporains I et II» de la chaire du prof. Steinmann, EPFL, 1995-96 et 1996-97).

Critères analytiques

Qu'est-ce qu'un logement, ou plutôt qu'est-ce qu'un bon logement ? Voilà certainement une question tellement simple et évidente que chacun, de l'architecte ou du promoteur jusqu'à l'homme de la rue, prétend en détenir la réponse. «Un bon logement doit avoir beaucoup d'armoires», «un bon logement est un logement avec une grande terrasse», «un bon plan est un plan neutre», et ainsi de suite; il serait possible d'énumérer une série de critères, tous dignes d'intérêt mais dont aucun, ni en lui-même ni conjugué avec d'autres, ne peut prétendre être absolu ou définitif.

«Bien situé ! grand ! bon marché !» titrait l'éditorialiste de la revue FACES lors de la publication du n°28 en été 1993; ce qui revient à dire : «... il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade». Mais au-delà de ces banalités, ce même numéro contenait un article de Martin Steinmann, relatant un entretien entre divers architectes qui, à nos yeux, brossait un tableau exhaustif et complet de la question du logement contemporain en Suisse dans les années 80 et 90. Roger Diener concluait en ces mots : «Nous sommes ainsi arrivés à un point crucial. D'une part, nous constatons qu'il n'existe ni famille standard, ni besoins standards d'une telle famille. Les besoins changent d'un groupe social d'habitants à l'autre, même dans le cas de la Suisse, et ils s'expriment de manières diverses. D'autre part, nous ne connaissons pas les habitants. Cela signifie que les règles selon lesquelles nous concevons nos plans perdent de leur importance, que nous devons abandonner les règles qui remontent aux années 20 : si nous ne connaissons pas les besoins des habitants, nous ne pouvons pas y répondre dans nos plans. Nous devons nous doter de nouvelles règles. Cela nous laisse libres de considérer les choses d'une manière différente».

Jusqu'au début de ce siècle, les types de logements correspondaient aux classes sociales qui les habitaient et les modes de vie de ces différentes classes sociales étaient suffisamment connus et constants pour y associer une typologie de logement et une morphologie de bâtiment. Actuellement, et c'est peut-être la seule constante qu'il faut prendre en compte aujourd'hui, ce n'est plus le cas, les modèles sociaux se multiplient, évoluent et changent pour une même personne dans des temps relativement courts. Sans sous-estimer les autres problèmes, sur lesquels nous reviendrons, il nous semble que c'est essentiellement à ce phénomène de modèles ou de formes d'habitats qu'un logement doit apporter une réponse, des réponses.

Quelques critères d'appréciation des logements

Avant d'énumérer et de discuter divers critères permettant une évaluation, nous aimerions rappeler un principe fondamental, à considérer lorsque nous tentons de porter un jugement sur un plan de logement.

La somme de «bons critères» ne peut constituer à elle seule la quittance et l'assurance d'un bon logement (en cela, il convient de relativiser des entreprises comme le SEL et de les considérer comme des outils de projétation parmi d'autres, quand bien même il s'agit du document officiel définissant les conditions de subventionnement du logement par la Confédération. De même pour les très intéressants «Hefte zum Wohnen» du professeur Alexander Henz de l'EPFZ, traitant du thème de la cuisine, du bain ou de la flexibilité).

Il faut dans tous les cas, en plus d'un usage «pratique» du logement (vivre ensemble, dormir, regarder la télé, manger, faire ses devoirs, travailler, recevoir, etc.), considérer un usage «poétique» qui réside essentiellement dans la capacité d'un espace à émouvoir et dans la possibilité pour l'usager de percevoir une «poétique de l'espace». C'est là qu'interviennent des notions que l'on ne peut pas quantifier, ni en m^2, ni en décibels, ni en lux, que l'on pourrait nommer proportions, lumière, ambiance, sons, et qui malheureusement échappent complètement aux promoteurs.

C'est bien la synthèse des critères énumérés plus haut et cette notion abstraite de l'usage poétique qu'il faut considérer et cela, seuls des architectes performants sont capables de le réaliser. Le fait, nous l'avons dit plus haut, que les modèles ne peuvent plus être catégorisés de manière très stricte (la famille avec deux enfants, d'un côté, et le jeune avec son studio de l'autre), modifie ou devrait modifier fortement la manière de projeter. Nous pensons que le plan neutre est une réponse correspondant très bien à cette problématique nouvelle et qu'il s'inscrit plus globalement dans la problématique du développement durable.

Certains prétendent que le plan neutre est la réponse des architectes qui «n'osent pas prendre leurs responsabilités» ou que «lorsque l'on ne sait pas quoi faire, on fait un plan neutre.» Nous pensons, quant à nous, qu'il s'agit d'une réponse très précise à un programme ou justement à une absence de programme précis. Le principe de ce plan repose sur le fait simple que les chambres sont interchangeables et qu'elles sont dimensionnées de manière à permettre des usages multiples, correspondant aux inconnues actuelles.

A propos des critères d'appréciation

Les critères de logement sont multiples et variés, certains sont quantifiables d'autres ne le sont pas, et l'appréciation d'un plan dépasse largement les limites du plan lui-même; il faudrait tenir compte, comme le fait partiellement le SEL, de l'environnement, de l'accessibilité, du contexte social du quartier, etc. Toutefois, dans l'élaboration des fiches techniques qui suivent, nous nous sommes confinés à des critères précis concernant le plan lui-même, sa flexibilité, son appropriation et partiellement sa mise en oeuvre, en fait les éléments principaux sur lesquels les architectes ont les moyens d'intervenir.

L'orientation et l'ensoleillement
Critère issu du mouvement hygiéniste, mais qui reste un facteur important (certainement un acquis de l'architecture moderne qu'il s'agit de ne pas galvauder). La fenêtre est très fortement liée à ce critère, elle inclut également la notion de vue et c'est elle qui règle le degré de privacité à l'intérieur d'un logement.

Il existe une importante bibliographie sur le rapport entre l'évolution des modes de vie et l'architecture des espaces domestiques. Nous nous limiterons ici à citer, par ordre chronologique :

Europan, Concours européens pour des architectures nouvelles. Evolution des modes de vie et architectures du logement, sous le patronage du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, s.d.;

M. Albers, A. Henz, U. Jakob, Des habitations pour différents types de ménages; «Loger? ou bien réinventer le monde?». Débat entre Renée Gailhoustet, Paul Chemetov, Yves Lion et Jean Nouvel in Architecture d'Aujourd'hui n° 252, 1987;

M. Eleb-Vidal, A.-M. Châtelet, T. Mandoul, Penser l'habité. Le logement en questions, Pierre Mardaga éditeur, Liège, 1988;

M. Bassand, A. Henz, Habitation Horizon 2000: recommandations, EPFL-ETHZ, Librairie Polytechnique, Lausanne, 1988;

Collectif d'auteurs, Évolution des modes de vie et architectures du logement, Plan Construction et Architecture, Programme «Cité-projets», Recherches n° 42, Paris, 1993;

«Réflexions sur le logement contemporain», Débat entre Michael Alder, Roger Diener, Meinrad Morger, Rainer Senn et Martin Steinmann in Faces n°28, été 1993;

M. Eleb, A.- M. Châtelet, Urbanité, sociabilité et intimité. Des logements d'aujourd'hui, Les Éditions de l'Épure, Paris, 1997.

Jour-nuit
Avec le plan neutre et les usages des pièces qui se modifient, cette notion perd une partie de son sens ou plutôt se modifie dans le sens d'une notion de collectif et de privé. Il est intéressant de lire un plan avec cette notion de parcours gradué du plus public (la rue), au collectif (la cage d'escaliers), au plus privé (la chambre à coucher).

Servant-servi
La notion de servant et de servi, notion liée à la structure chez certains architectes, trouve également son sens dans le logement où l'on peut parler de «servant-servi» dans un plan «moderne» où la cuisine et la salle de bains sont relativement petites au profit d'un séjour plus grand; mais nous préférons parler des notions de «installé et non-installé», ce qui permet de lever le doute sur la qualification de servi ou de servant lorsque l'on est en face d'une grande cuisine habitable, par exemple, qui n'a pas besoin dès lors d'un grand séjour.

Adaptabilité
Le plan doit, nous l'avons déjà dit, pouvoir s'adapter dans le temps. Les modèles d'usagers changent, leur mode de vie aussi, il faudrait pouvoir l'adapter à la situation de l'enfant qui devient étudiant, au travail à domicile ou aux personnes âgées qui vivent un certain temps avec leurs enfants. Cette notion peut également s'appliquer à la technique du bâtiment, c'est-à-dire que la structure doit être soigneusement étudiée pour permettre des adaptations et les gaines doivent être facilement accessibles.

Degré d'équipement
Cette notion de degré d'équipement (armoires installées, cuisines équipées, etc.) doit être fortement pondérée. En effet, il n'est pas absolument sûr qu'il faille équiper les logements, ce qui inévitablement augmente les coûts et par conséquent les loyers. Par contre, il est très important d'analyser très soigneusement la possibilité de meubler les différents espaces, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas.

Espaces extérieurs
Les espaces extérieurs privés, attenants ou non au logement, en sont un élément important; ils devraient, dans la mesure du possible et selon leur relation avec l'extérieur - la rue, le parc ou le jardin - être correctement dimensionnés afin d'être meublables.

Espaces collectifs
Les espaces collectifs sont trop souvent négligés, pour des raisons financières en général, mais leur rôle social reste important et doit fortement contribuer à renforcer les contacts avec les habitants. Ils font partie du logement car ce denier ne peut pas se terminer à la porte d'entrée de l'appartement.

En guise de conclusion
Il est évident que notre liste de critères n'est pas exhaustive et peut/doit être complétée à l'envi. Toutefois, nous avons constaté que trop souvent, l'appréciation d'un logement se fait sur l'apparence, le «look», ou le simple calcul d'une surface. Un séjour de 25 m^2 constitue une garantie de qualité et un critère de promotion; malheureusement un séjour de 25 m^2, dans lequel on n'arrive pas à mettre le moindre meuble en raison de la position des fenêtres ou des circulations qui le traversent, n'est qu'une plus-value inutile pour le loyer.

La diversité des modèles

Un première lecture de la vingtaine d'opérations subventionnées depuis 1993 jusqu'en 1998 nous amène au constat immédiat d'une pluralité de solutions. Chaque réalisation ou projet affiche sa propre spécificité, induite le plus souvent par les caractéristiques du lieu où elle s'insère et par l'influence conjuguée des règlements urbains, des lois de construction, de la teneur du programme et du champ de références culturelles de l'architecte. A la taille toujours plus réduite des opérations correspondent autant de situations imbriquées telles que parcelles résiduelles, proximité de nuisances, etc.

Il est ainsi illusoire de faire ressortir des traits communs à ces réalisations, contrairement à l'hypothèse formulée d'une homogénéisation de la production induite par l'application stricte des normes et par les préoccupations économiques. Certes, nous retrouvons dans certains exemples l'influence du modèle hygiéniste et rationnel qui regroupe les circulations et les équipements au centre du logement et qui sépare les sphères domestiques selon les catégories jour - nuit, avec parfois des profondeurs d'espaces excessives. Ou alors des excès de formalisme ou des emphases stylistiques qui nous ont semblé parfaitement inappropriées pour du logement social. Mais la variété porte aussi sur des essais de spatialités liées à la division verticale du logement - le duplex -, sur des réponses originales à l'insertion dans des tissus historiques, sur l'organisation rationnelle des espaces ou sur la recherche d'une diversité d'orientations et d'ambiances par l'emploi de géométries biaises.

Face à cette hétérogénéité, nous avons décidé de restreindre notre analyse à six réalisations qui, tout en n'étant pas en soi innovatrices, nous ont semblé néanmoins exemplaires par la clarté des choix projectuels, par la qualité des espaces domestiques et par le fait qu'elles explicitent clairement leur référence à des modèles consacrés :

1) Ch. de Praz-Séchaud 21-23 & 32-40
   Atelier d'Ouchy, arch. (Cahier n°1)
2) Ch. du Bois-Genoud 34
   Kurt Hofmann, arch. (Cahier n°1)
3) Rte du Pavement 99
   Mestelan-Gachet, arch. (Cahier n°1)
4) Ch. des Eterpeys 2, 4-8
   Monot & Monot, arch., (Cahier n°2)
5) Rue Cité-Derrière 20-28
   Rodolphe Luscher, arch. (Cahier n°3)
6) Projet Prélaz
   Roland Montrone, arch. (Cahier n°6).

Bruno Marchand et Bernard Zurbuchen
Institut de théorie et d'histoire de l'architecture (ITHA), Département d'architecture, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne